

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 25 novembre 2010

Point 17

Délibération n°2010-44 portant approbation du marché lié à la réalisation de survols aériens de la ZEE de Polynésie Française dans le cadre d'un programme d'observations des mammifères marins.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le rapport de présentation et du cahier des clauses techniques particulières,

Délibère :

Article 1 :

Le marché lié à la réalisation de survols aériens de la ZEE de Polynésie Française dans le cadre d'un programme d'observations des mammifères marins est approuvée.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration


Jérôme BIGNON

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement

